

### Contacter votre Administration :



086/32.02.50 ou 086/32.21.22

@ administration@sommeleuze.be

Site: www.sommeleuze.be



Horaires : du lundi au samedi de 8h à 12h. Après-midi sur rendez-vous. Le jeudi : de 15h30 à 19h00 (hors vacances scolaires).

Nos services sont disponibles durant les heures d'ouverture des bureaux sans rendez-vous. Toutefois, nous ne pouvons que vous conseiller de nous contacter avant de vous présenter. Le collaborateur que vous souhaitez rencontrer pourrait être en réunion, en formation ou en télétravail et ne pas être disponible immédiatement. Pour éviter toute attente donc, nous vous conseillons de nous contacter par téléphone ou par mail avant de vous déplacer.



<u>/ETAT CIVIL</u>

**MARIAGES** 

Pas de mariage ce mois

Retrouvez les photos des mariés sur le site de la Commune (page d'accueil - Somme-Leuze en images).



#### **DECES**

-le 12 janvier : Marie Cibour âgée de 100 ans ;

-le 18 janvier : Patrick Vandendriessche âgé de 67 ans ;

-le 01 février : Hugues Doijen âgée de 64 ans

### /CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal le 20 mars 2023 à 20h00 à la salle du Conseil

## **/CHANGEMENT POUR LES GÎTES : SUITE...**

Nous nous permettons tout d'abord de vous rappeler que le Code du Tourisme impose que tout hébergement touristique doit être **déclaré auprès du Commissariat Général au Tourisme** et qu'il doit être couvert par une **attestation de sécurité-incendie**. Cela s'applique à **tous les biens mis en location** contre rémunération, <u>y compris de manière occasionnelle</u> (cela concerne aussi les biens mis en location par AirBnB).

Si c'est votre cas et que vous n'avez pas encore effectué les démarches requises, nous vous invitons à vous rendre sur le site du Commissariat Général au Tourisme, <a href="https://www.tourismewallonie.be/">https://www.tourismewallonie.be/</a>, pour la déclaration et auprès du Service Cadre de Vie, Mme Anne VANDEN BROECK (086/320.256 ou <a href="mailto:anne.vandenbroeck@sommeleuze.be">anne.vandenbroeck@sommeleuze.be</a>) pour l'attestation de sécurité-incendie.

Sans ces deux démarches, l'exploitation de l'hébergement touristique est tout simplement **interdite** et en cas de problème, votre assureur pourrait se retourner contre vous. C'est donc dans votre intérêt que nous vous rappelons ces obligations.

Nous vous invitons également à rédiger un règlement d'ordre intérieur à destination des locataires qui reprendra notamment les éléments relatifs aux hébergements touristiques et au bruit du Règlement Général de Police disponible sur le site Internet de la Commune.

Enfin, une modification du Code du Développement Territorial est sur le point d'entrer en vigueur concernant les hébergements touritiques.

La construction d'un nouvel hébergement touristique nécessitait déjà un permis d'urbanisme mais dorénavant, même la **transformation d'un bien**, habitation, partie d'habitation, grange ou autre, en hébergement touristique, quelle que soit la capacité envisagée, devra faire l'objet d'une demande de permis d'urbanisme en bonne et due forme. Seule la mise en location de maximum 6 chambres, chez l'habitant, peut encore se faire sans permis d'urbanisme préalable. Si vous avez donc le projet de créer un gîte, une chambre d'hôte ou autre formule, n'hésitez pas à vous informer auprès du Service Cadre de Vie au préalable.

### /TAXE DE SEJOUR

Lors de sa séance du 24/10/2022, le Conseil communal a voté une taxe de séjour s'appliquant aux hébergements touristiques situés dans la Commune et proposés à la location.

Cette taxe est, notamment, justifiée par la nécessité de faire contribuer les occupants d'infrastructures touristiques aux charges de la Commune.

L'imposition est annuelle avec situation au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice. Le montant de la taxe est calculé en fonction de la capacité d'accueil de l'hébergement ; certaines exemptions sont toutefois prévues.

Nous vous invitons à prendre connaissance du règlement-taxe et du formulaire de déclaration sur notre site internet : <a href="https://www.sommeleuze.be/vie-communale/vie-pratique/impots-locaux/taxe%20de%20sejour.pdf/view">https://www.sommeleuze.be/vie-communale/vie-pratique/impots-locaux/taxe%20de%20sejour.pdf/view</a>

Tout propriétaire de ce type de logement est prié de prendre contact avec l'Administration communale, Service des taxes au 086/320.261 afin de procéder à la déclaration des éléments nécessaires à la taxation.

En cas de non-déclaration avant le 31 mars prochain, des majorations ont été prévues dans le règlement-taxe.



### VISITE À DOMICILE ONE

couvrant la Commune de Somme-Leuze

- Villages de Hogne, Heure, Nettinne, Sinsin: Personne de contact Marie HERMAN 0499/99 79 00
- Villages de Noiseux, Somme-Leuze, Bonsin, Waillet : <u>Personne de contact : Léna Evrard</u> 0499/99.77.75

#### CONSULTATIONS

Car ONE / 2ème mercredi du mois, sur rendez-vous

AM : Hogne, Sinsin, Heure, BaillonvillePM : Noiseux, Somme-Leuze, Bonsin



## /DÉPISTAGE VISUEL ONE :

(Pour les enfants entre 18 mois et 3ans)

- Le vendredi 17 mars 2023, sur rendez-vous
   Personne de contact : Léna Evrard 0499/99 77 75
- Le vendredi 24 mars 2023, sur rendez-vous <u>Personne de cont</u>act : Marie Herman 0499/99 79 00

Rue du Centre 1 5377 Baillonville

Gratuit Vous munir du carnet de l'enfant





### /APPEL AUX CANDIDAT(E)S « GUIDES »

L'Administration communale souhaite vous proposer la seconde édition du « Je marche pour ma forme! ». Pour ce faire, nous recherchons encore 1 ou 2 personnes désireuses de faire partager leur passion afin de renforcer l'équipe existante.

Vous êtes passionné(e) par la découverte des sentiers, itinéraires pédestres ou autres chemins publics, vous avez l'âme d'un animateur (trice) et l'envie de vous investir au sein de votre Commune... alors rejoignez-nous!

Vous êtes intéressé(e)? Vous pouvez contacter M. Chisogne, service des sports, au 086/32.09.06 ou via mail <u>nicolas.chisogne@sommeleuze.be</u> ou Mme Jessica CARPENTIER, Echevine en charge des sports, au 0474/20.25.18 pour plus de renseignements.







### <u>/ A TRAVERS L'HISTOIRE DE NOS VILLAGES...</u>

### Les anciens chemins de Baillonville et Rabozée



Avant 1825, la route principale reliant Marche-en-Famenne au Condroz, s'appelait « le Chemin royal », bien qu'il fut fort rustique.

Sur la carte de Ferraris de 1777, c'est le « Grand chemin de Marche à Liège».

Depuis la « Porte Basse » de la ville de Marche, son tracé est celui la « Vieille route de Liège » ,qui passe aujourd'hui derrière le Colruyt et longe le WEX, parallèlement à la Chaussée de Liège actuelle. Il traversait les basses terres du Ry des Bas champs et atteignait l'Ourgnette que l'on devait traverser à qué.

Ce mauvais chemin de terre, fort raviné, passait ensuite au Champ de Bairy. Le chemin royal remontait vers Rabozée, pour redescendre sur Baillonville par l'actuelle rue du Centre. Il traversait le ruisseau d'Heure sur le pont en pierres, passait devant l'ancien château fort. Làbas, à l'entrée du village, le voyageur qui avait déjà marché pendant une heure et demie, trouvait gargote et taverne pour se désaltérer. La route franchissait ensuite le chemin de Noiseux-Heure (li vôye dô molin), remontait ensuite vers les Eneilles, par la route de Huy li vôye di Hu), par «al Justice», puis «So les Cwâtes», pour se diriger vers Somme-Leuze.

Le lieu-dit «Al Justice» est le point haut de Baillonville (altitude 255 m). C'est là qu'au Moyen Âge, et encore en 1777, se trouvait le gibet, situé à endroit bien visible, proche d'une route fréquentée. Le voyageur venant de Huy ou de Liège, était ainsi prévenu que le seigneur du lieu avait droit de Haute Justice et les moyens de punir sévèrement. Gare aux malandrins!

Parcouru depuis des temps immémoriaux, par tous les voyageurs marchands, courriers et militaires se rendant de Marche à Liège ou à Huy, à pied, à cheval, en charrette ou en diligence, ce chemin de terre devenait fort difficile à la mauvaise saison, et marécageux, suite au débordement des eaux.

Vers 1825 fut tracée une toute nouvelle route, bien droite, praticable en toute saison, la future N63.

La vieille route fut complètement abandonnée et la partie Rabozée fut baptisée « rue de l'Ourgnette », du nom du ruisseau. Or il faut remarquer que la petite rivière qui trouve sa source à Hogne s'écrivait« Hourgnette » avec un « H » sur les anciennes cartes. D'où, Hognette..Hourgnette..?

En 1980 encore, il était possible de rejoindre Marche, par l'ancienne route, uniquement à pied, mais pourvu de bottes pour pouvoir traverser le marécage alimenté par les eaux du ry des Bas champs.

Notons aussi qu'à Rabozée, un chemin (partie Est de la rue du Centre) conduisait au Bois de Baillonville, aujourd'hui inclus dans le Camp militaire, au-delà de l'actuelle grande route, N63 qui n'existait pas, à l'époque. Il permettait d'atteindre le bois communal, l'ancienne ferme du Bois et celle de Strasbourg, aujourd'hui disparues.

Depuis 1990, le vieux chemin de l'Ourgnette fut réaménagé en ravel pour les marcheurs, les chevaux et les cyclistes. Une belle promenade vers Marche, hors de la grande circulation.

Pierre Hendrichs, pour le cercle historique. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter, Jessica Carpentier, Echevine de la Culture, au 0474/20.25.18

## /WEEK-END CULTURE 2ÉME ÉDITION

### SAMEDI 1 AVRIL 2023 SALLE DE SOMME-LEUZE Rue du Pays du Roi 27A / SOMME-LEUZE

Venez découvrir l'éventail des activités culturelles et artistiques proposées par la Commune.... Les participants de ces différents ateliers ont à cœur de vous présenter le fruit de leur travail.... **18H00** EXPOSITION/VERNISSAGE entrée libre et gratuite **19H00** SPECTACLE ENFANTS ET IMPRO 3 euros.



#### **RESERVATIONS SPECTACLE**

UNIQUEMENT AUPRES DE **NICOLAS CHISOGNE**Coordinateur extrascolaire
086/32 09 06 <u>nicolas.chisogne@sommeleuze.be</u>
INFORMATIONS

Jessica CARPENTIER Echevine de la Culture 0474/20 25 18 carpentierjessica@hotmail.be Françoise JADIN Animatrice socioculturelle ADMINISTRATION COMMUNALE DE SOMME-LEUZE







### /DES CONTENEURS JAUNES POUR LA COLLECTE DES PAPIERS-CARTONS DISPONIBLES A SOMME-LEUZE



Vu l'engouement du public pour la mise à disposition de conteneurs à cartons, avec la collaboration du Bureau Economique de la Province, le Collège communal a décidé de prolonger l'opération.

### <u>Avantages:</u>

- Le stockage des papiers-cartons chez vous s'en trouvera facilité.
- Les papiers-cartons ne seront plus soumis à la pluie et à la neige, un plus pour le processus de recyclage car la matière mouillée est plus difficile à traiter.
- Les papiers ne risquent pas de s'éparpiller sur la voie publique en cas de vent, c'est un point positif pour la propreté publique.
- Les cartons secs sont moins lourds que lorsqu'ils sont mouillés. Cela améliore les conditions de travail du personnel de collecte.

Cette collecte en conteneur n'est pas obligatoire.

Pour des questions d'organisation, <u>MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES SUIVANTES</u> pour commander votre conteneur :

- 1) <u>Téléchargez le formulaire</u> sur le site <u>www.sommeleuze.be</u> ou le demander par mail à l'adresse julie.hautenauve@sommeleuze.be ou par téléphone au 086/320.903.
- 2) <u>Envoyez le formulaire complété</u> à <u>julie.hautenauve@sommeleuze.be</u> ou par voie postale au Service Environnement, Rue du Centre 1 5377 Somme-Leuze.
- 3) APRES VALIDATION par le Service et sur invitation de celui-ci, procédez au paiement. Le prix à l'achat du conteneur est de 29,21 euros à ne payer qu'une seule fois. Attention, merci de ne pas payer avant la validation de l'inscription pour éviter de devoir rembourser en cas de non-validation.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service Environnement, Julie Hautenauve au 086/32.09.03 ou via <u>julie.hautenauve@somme-Leuze.be</u>

## **/FOCUS SUR LES PLASTIQUES DURS**



Autrefois admis dans le conteneur des déchets encombrants, les plastiques durs sont, depuis 2023 collectés séparément dans tous recyparcs de BEP Environnement.

#### LES PLASTIQUES DURS, C'EST QUOI?

On entend par déchets en plastique dur : les meubles de jardins, les jouets, les stores extérieurs en plastique, les conduites, les châssis

(sans vitre), les gouttières en PVC, les plaques de polycarbonates, les cintres.

### • Voici la liste complète des déchets autorisés :

Acceptés	r\$
Le mobilier de jardin en plastique	Les plaques de polycarbonate (ex : pergola)
Les jeux et jouets en plastique sans pile	Les cintres en plastique dur (Les cintres en plastique ne sont pas autorisés dans le sac bleu. Rappel des règles de tri des PMC)
Les seaux, caisses, bacs et coffre en plastique	Les conduites PVC, tuyaux de drainages, gaines de protection
Les profilés, gouttières, châssis en PVC sans vitrage et volets extérieurs déroulés en plastique	Les pots de fleurs en plastique d'un volume supérieur à 8 litres

#### • Et la liste des déchets interdits :

Refusés	X
Les matériaux renforcés en fibres (tôles ondulés)→ encombrants	Les matériaux composés de fibres de verre (casque moto) → encombrants
Les matériaux en plastique non durs (films, sacs) → collecte pmc	Les matériaux composés de câbles électriques <del>- )</del> métaux
Les objets en plastique dur avec produits en polystyrène (glacières) → collecte des déchets ménagers ou encombrants	Les tuyaux de caoutchouc avec ou sans fibre de renforcement (tuyaux d'arrosage) > collecte des déchets ménagers ou encombrants
Les jouets gonflables et souples (ballons) → collecte des déchets ménagers ou encombrants	Les contenants non exempts de résidus (seaux, cuves à mortier) → collectes des déchets ménagers ou encombrants
Les petites piscines gonflables → encombrants	Les pots de fleurs ayant un volume inférieur à 8 litres → collecte des PMC
Les tupperware ® → collecte des déchets ménagers	Les bouteilles et bouchons en plastiques → collecte des PMC
Les matériaux composés qui contiennent du textile (casques de moto, sièges auto, poupées- > collecte des déchets ménagers ou encombrants	

### POURQUOI METTRE EN PLACE LE TRI DES DÉCHETS DE PLASTIQUES DURS?

Le tri sélectif s'inscrit dans une démarche de recherche sans cesse croissante des matières à recycler dans nos recyparcs. En effet, isolés des encombrants, les plastiques durs sont lavés, broyés puis transformés en granulés pour intervenir dans la fabrication de nouveaux matériaux en plastique.



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le BEP via https://www.bep-environnement.be

## /NOTRE PLAN LOCAL DE PROPRETÉ A ÉTÉ APPROUVÉ

### Mais qu'est ce qu'un Plan Local de Propreté?

Afin d'aider les communes à mieux planifier la lutte contre la malpropreté, le Gouvernement wallon veut les inciter à élaborer un Plan Local de Propreté publique (PLP). Un tel plan est un ensemble d'actions coordonnées visant à réduire la présence de déchets sauvages et de dépôts clandestins sur le territoire de la Commune.

### Étapes-clés de la mise en place d'un Plan Local de Propreté :

- 1. Fixer les rôles et les responsabilités de chaque membre de l'équipe au sein de la Commune sont attribués = **comité de pilotage**;
- 2. Diagnostiquer de territoire : un état des lieux détaillé de la situation est réalisé.
- 3. La consultation des acteurs locaux:
- 4. Stratégie communale et plan d'actions : toutes les actions du PLP seront en lien avec les problèmes prioritaires de propreté identifiés en cours de diagnostic. Le plan d'actions prendra la forme d'un catalogue de **fiches-actions** qui feront l'objet d'une planification.
- 5. Dispositif d'évaluation et de suivi : il consiste à définir les indicateurs permettant de suivre l'évolution de la mise en œuvre du PLP.

### La Ministre en charge de la propreté publique vient de valider notre plan constitué de 5 actions :

- Réalisation d'un film de sensibilisation sur les déchets sauvages
- Achat et installation de Mégobacs et panneaux informatifs
- Achat de panneaux de dissuasion
- Communication sur les actions de nettoyages et achat de kit propreté à offrir aux participants
- Achat de dix poubelles de tri.

LE GRAND NETTOYAGE

se déroulera

du 23 au 26 mars 2023

₩aPP

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Julie Hautenauve, Service Environnement, au 086/32.09.03 ou via <u>julie.hautenauve@sommeleuze.be</u> ou Sabine Bleret, Echevine de l'Environnement, au 0470/24.71.60

## / GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS

### 25 mars 2023 à partir de 9h00

Comme chaque année, nous nous mobilisons pour nettoyer nos villages lors du **Grand Nettoyage de printemps**. Cette année ne fait pas exception puisque, ce 25 mars, nous créerons une équipe pour nettoyer le **ruisseau de Sinsin**.

Vous désirez vous mobiliser à nos côtés, alors rejoignez-nous le 25 mars à la salle salle de Sinsin (Rue Nestor Bouillon).

Chaque participant au nettoyage recevra <u>un petit cadeau de</u> <u>bienvenue</u>.



Il vous sera également possible de gagner cinq pack zéro déchets d'une valeur de 50 euros. Un tirage au sort aura lieu parmi les participants.

Les inscriptions doivent se faire auprès de Julie Hautenauve <u>pour le 17 février</u>, Service Environnement, au 086/32.09.03 ou via julie.hautenauve@sommeleuze.be

Vous préférez nettoyer votre quartier en famille? Des inscriptions individuelles peuvent également se faire sur le site de Be Wapp à partir du 13 février.





### **/ATTENTION: BATRACIENS EN MIGRATION**

Participez à notre ANIMATION FAMILIALE: SAUVETAGE DES BATRACIENS

Venez découvrir pourquoi il faut sauver les batraciens, lors d'une animation suivie d'un sauvetage.

### Le 3 mars à 19h00 à la Salle de Hogne, Rue de Serinchamps

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. Prévoyez des vestes chaudes, des bottes, des lampes et des gilets de sécurité.

Inscription auprès du Service Nature, Julie Hautenauve, 086/32.09.03 ou via julie.hautenauve@sommeleuze.be

Une organisation du groupe Biodiversité de Somme-Leuze et de Natagora Ourthe-Amblève



















## /MAISON DES AÎNÉS « NOS MOHON »

## **AGENDA DES ACTIVITÉS DE MARS 2023**

Maison des Ames	
	<ul> <li>« Marchons pour notre forme »! pour celles &amp; ceux qui le désirent : départ de la maison des aînés à 14h (Julien)</li> </ul>
Jeudi 02/03	Jeux de cartes, jeux de société et discussions
Lundi 06/03	Jeux de cartes ♥♣◆♠ - belote, rami, couillon
	« Marchons pour notre forme »! pour celles & ceux qui le
Jeudi 09/03	désirent : départ de la maison des aînés à 14h (Julien) 閐
	Jeux de cartes, jeux de société et discussions
Lundi 13/03	<ul> <li>Jeux de cartes *** - belote, rami, couillon</li> </ul>
	« Marchons pour notre forme »! pour celles & ceux qui le
Jeudi 16/03	désirent : départ de la maison des aînés à 14h (Julien) 閐
	<ul> <li>Jeux de cartes, jeux de société et discussions</li> </ul>
Lundi 20/03	<ul> <li>Jeux de cartes **** - belote, rami, couillon</li> </ul>
	« Marchons pour notre forme »! pour celles & ceux qui le
Jeudi 23/03	désirent : départ de la maison des aînés à 14h (Julien) 閐
	<ul> <li>Jeux de cartes, jeux de société et discussions</li> </ul>
Dimanche 26/03	<ul> <li>GOÛTER ANNUEL DES AÎNES (voir la publication dans ce numéro)</li> </ul>
Lundi 27/02	<ul> <li>Jeux de cartes ♥♣◆♠ - belote, rami, couillon</li> </ul>
Jeudi 30/03	Sortie au restaurant (prendre contact pour la réservation)

L'activité **<u>pétanque</u>** reprendra au mois de mars (le mercredi) si la météo le permet.

Sauf précisions données dans le calendrier, la maison des aînés vous accueille de 14h00 à 17h00, dans la salle Les Rabottis, sise rue du Centre, 1a, 5377 Baillonville.

⚠ Les activités extérieures peuvent être modifiées en fonction de la météo!

Les animateurs bénévoles: Marie-Antoinette (0486/12.25.05), Julien (0474/63.12.46)

Pour toute information, joindre le C.P.A.S. de Somme-Leuze : Mme Isabelle TAMINIAUX (tél.086/32.31.73), tamara.specia@cpas-sommeleuze.be

## **/GOÛTER DES AÎNÉS**

## INVITATION DIMANCHE 26 MARS 2023

Chères Aînées, Chers Aînés,

L'Administration communale et le C.P.A.S. ont le plaisir de vous inviter gracieusement à l'après-midi récréatif des aînés de la Commune de Somme-Leuze.

Nous vous attendons le dimanche 26 mars 2023 dès 14h00 à la Maison de village de Baillonville (rue du Centre, 1a, 5377 Baillonville).

Pour cet après-midi, vous êtes *aînés* si vous ou votre conjoint avez au moins 60 ans... Les usagers de la Maison des aînés ont le privilège d'être invités quel que soit leur âge.

### L'animation musicale sera assurée par l'accordéoniste, M. Jacques GATHY.

Le C.P.A.S. peut organiser le transport des personnes qui éprouvent des difficultés pour se déplacer.

### Il nous serait agréable que vous confirmiez votre présence au plus tard le 17 mars.

À cet effet, vous serez aimable de transmettre au C.P.A.S. le talon d'inscription donné cidessous ou de réserver par téléphone ou par courriel (C.P.A.S., c/O Mme Anne-Catherine LEBOUTTE, 086/32.31.73, anne-catherine.leboutte@cpas-sommeleuze.be).

Pour la Commune et le C.P.A.S.

Nous serons enchantés de vous rencontrer.

La Présidente du C.P.A.S.,

Marianne COLLIN-FOURNEAU.

Valérie LECOMTE.

#### C.P.A.S. de Somme-Leuze

#### À l'attention de Madame LEBOUTTE

#### Rue du Centre, 2 - 5377 Baillonville

Mme – M	
Rue et n°	
Localité	

- O confirme(nt) la présence de ..... personne(s) au goûter des aînés.
- O souhaite(nt) bénéficier d'un transport depuis et vers son (leur) domicile (prière de communiquer un numéro de téléphone où vous joindre.

## /ÉNERGIE | RECAPITULATIF DES AIDES & PRIMES

Ce tableau mis à jour le 01/02/2023 ne reprend que des dispositifs pour lesquels sont connus des textes

	légaux ou réglementaires.	irena que des disposinis i	poor lesqueis som comitos des rexie
1	Baisse temporaire de la TVA à 6 % sur l'électricité et le gaz distribué par canalisations.	Jusqu'au 31/03/2023	Fournisseur d'énergie (automatique)
2	Prime forfaitaire électricité & gaz distribué par canalisations octroyée sous certaines conditions; n'en bénéficient pas les « clients protégés »; est redevable d'une cotisation spéciale énergie la personne dont le revenu dépasse 62.000 € (125.000 € si imposition commune), des majorations sont prévues pour les personnes à charge.	<u>Électricité</u> : 122 € (avant 61 € pour 11/2022 & 61 € pour 12/2022) <u>Gaz</u> : 270 € (avant 135 € pour 11/2022 & 135 € pour 12/2022)	Fournisseur d'énergie (automatique)
3	2ème prime forfaitaire électricité & gaz distribué par canalisations octroyée sous certaines conditions; observations identiques à celles du point 2 ci-dessus.	1er trimestre 2023 <u>Électricité</u> : 183 € <u>Gaz</u> : 405 €	Fournisseur d'énergie (automatique)
4	<b>Extension du tarif social</b> pour l'électricité et le gaz distribué par canalisations pour les titulaires du statut BIM.	Jusqu'au 31/03/2023	Fournisseur d'énergie (automatique sauf régularisation de cas particuliers)
5	Prime forfaitaire de 300 € (auparavant : 225 €) pour les ménages se chauffant au gasoil ou au propane en vrac.	Livraison du 15/11/2021 au 31/03/2023 Introduction demande jusqu'au 30/04/2023	À demander au SPF Économie, tél. 0800/120 33 https://economie.fgov.be/fr/the mes/energie/prix-de- lenergie/mesures- gouvernementales-et/octroi- dune-allocation-de-300
6	Allocation unique et forfaitaire de 250 € pour l'achat de pellets en vrac sous certaines conditions:  - Livraison d'au moins 500 kg, en une seule fois, par camion-souffleur ou sur palettes,  - chauffage principal est un chauffage aux pellets,  - lors de la demande, n'être pas éligible et ne pas avoir introduit de demande pour l'allocation visée au point 5 cidessus, ni pour la prime fédérale de gaz (points 2 & 3 ci-dessus),  - ne pas avoir bénéficié du tarif social gaz (point 4 ci-dessus).	Livraison du 01/06/2022 au 31/03/2023 Introduction demande jusqu'au 30/04/2023	À demander au  SPF Économie  https://economie.fgov.be/fr/the mes/energie/prix-de- lenergie/mesures- gouvernementales-et/prime-de- 250-euros-pour-les tél. 0800/120 33
7	Allocation de chauffage (Fonds social mazout) pour les ménages se chauffant au gasoil (vrac ou à la pompe), au pétrole lampant ou au propane en vrac, selon certaines catégories de revenus.	Pour chaque année	À demander au CPAS Madame GODU Madame SPECIA tél. 086/32.31.73 energie@cpas-sommeleuze.be
8	<b>Tarif social conjoncturel</b> selon certaines conditions ou sur base d'une enquête sociale.	Introduction demande pour le 31/08/2023	Voir point 7 ci-dessus
9	Aides financières liées aux factures d'énergie ou d'eau (Fonds gaz & électricité, Fonds social de l'eau, Fonds des améliorations techniques,) sous certaines conditions et octroyées sur base d'une enquête sociale.	Pour chaque année	À demander au <b>CPAS</b> Service social tél. 086/32.31.73 social@cpas-sommeleuze.be





## **LOISIRS**

## /L'ESSOR : PIÈCE DE THÉÂTRE LI MAGOT DÈ VI

L'essor présente **Li Magot dè vi** à la salle Joseph Burette

Une comédie Wallonne en 3 actes de Françoise Honnay avec :

Annick Graindorge, Guillaume Devezon, Jacqueline Vanherf, Jocelyne Riga, Lora Raskin, Mélodie Godfroid, Eric Laffut, Jean-Paul Fourneau, Jean-Pierre Demoulin, Quentin Georis

Mise en scène : Jean-Pierre Demoulin Aide-mémoire : Jean-François Palange

> Le samedi 4 mars à 20h00 Le vendredi 10 mars à 50h00 Le dimanche 12 mars à 15h00 Le samedi 18 mars à 20h00

Réservations au 0475/391.662

## /TEMPÊTE DE BOULETTES 8

L'Union Francophone des Handicapés asbl de Waha organise sa 8ème Tempête de Boulettes.

Quand? Le 10 mars 2023 à partir de 19h30

Où ? Salle de Baillonville, rue du Centre, 1A

- oPrix: 17.50 euros pour les adultes et 7.50 euros pour les enfants: Apéro boulettes frites chasseur ou tomate dessert café
- Animation musicale.
- ♣ Tombola : + de 400 lots gagnants
- ♣ Pour la réservation: BE30 0689 0781 1711 avec en communication le Nom et le nombre d'adultes et enfants

IIII Nous prenons les réservations jusqu'au 6 mars 2023

Pour les infos : Messenger Asbl Ufh ou par téléphone 084 32 32 93

## /THÉ DANSANTS-BAILLONVILLE

### Dates des prochains thés dansants -Baillonville

05/03 : Denis Gigot 02/07 : Jules Herman 02/04 : Jules Herman 03/09 : Jacques Gathy 07/05 : Jacques Gathy 01/10 : Denis Gigot 04/06 : Michel Stoquart 05/11 : Jacques Gathy

Dès 14h00, à la salle "Le Petit Baillonville" à Baillonville.

Renseignements: M. Piret 084/32.16.64.

### **/LES GRANDS FEUX DE LA COMMUNE**

**HEURE** 

Quand? Le samedi 4 mars

Où ? Lieu habituel Allumage à 20h

Soirée guinguette sous chapiteau

Renseignements: L. Soyer 0494/320136

#### **NETTINNE**

Quand? Le samedi 18 mars 2023

Allumage du bûcher vers 20h

Boissons et petite restauration sur place.

Plus d'infos suivront sur Facebook: Comité

de Nettinne

Renseignements au 0495/75 86 31

#### **WAILLET**

Quand? Le samedi 3 mars 2023

ambiance musicale

Secrétariat : Salle du Village de Waillet, rue

de Vérenne 2

Renseignements : D. JORIS / 0498 57 43 68

#### **CHARDENEUX**

Quand? Le samedi 1 avril 2023

Ambiance musicale

Renseignements: Rosalie Boclinville 0474/66.55.09 rosalieboclinville@gmail.com

#### **SINSIN**

Quand? Le samedi 11 mars 2023

Grand feu + soirée

**Renseignements:** 

ieunessedesinsin@amail.com



# /2èME ÉDITION DU FESTIVAL NOURRIR LE CŒUR DE CONDROZ

Du 30/05 au 04/06, le Festival Nourrir le Cœur de Condroz mettra un coup de projecteur sur toutes les initiatives citoyennes et collectives au service de la transition alimentaire et proposera des espaces d'échanges et de débats sur l'avenir de nos assiettes et de notre planète.

L'objectif du festival est d'amplifier la transition alimentaire, sociale et écologique en permettant aux citoyens du Cœur de Condroz de se questionner sur les enjeux de nos systèmes alimentaires en croisant les regards et en proposant des activités variées d'information, sensibilisation et d'échanges.

Qui organise?

Ce festival est mis en œuvre par les GAL Pays des Tiges et Chavées et Condroz-Famenne mais il existe surtout grâce aux nombreux acteurs.ices de terrain désireux de contribuer à leur manière à la transition du système alimentaire et qui organisent une activité durant cette 2ème édition.

Plus d'info? Prenez contact: festival@tiges-chavees.be ou fb: @nourrir.le.coeur.de.condroz

## /LES APÉROS RURAUX 2023, C'EST REPARTI

Après l'engouement de l'an passé, on remet le couvert pour 2023! En quelques mots, les Apéros Ruraux, ce sont des moments festifs dans les fermes organisés une fois par mois dans les Communes du GAL Condroz Famenne (Hamois, Havelange, Somme-Leuze, Ciney). L'idée, c'est d'aller à la rencontre des agricultrices et agriculteurs près de chez vous. Sous forme d'afterworks, les apéros du vendredi soir ont permis aux producteurs de parler de leur métier sous l'angle d'un thème précis: les pommes de terre, la race Blanc Bleu Mixte, le pâturage associé des moutons et des vaches, la biométhanisation, ... Une association (de parents ou autre) s'occupaient du bar et du BBQ.

Vous être une association de parents, de scouts/patros, ... et vous avez envie de proposer un apéro dans une ferme près de chez vous ?

Vous êtes agricultrice/agriculteur et vous avez envie de parler de votre métier et de ses enjeux de manière conviviale ? On s'occupe de tout (ou presque 😉)!

Contactez Nina Legros du GAL Condroz-Famenne au 0474/03 17 35 ou nina@condroz-famenne.be



### /ATTENTION POINT POSTE DE BAILLONVILLE FERME

Nous vous informons que le bureau de poste de Baillonville sera fermé pour cause de travaux du 27/02/2023 au 10/04/2023. Vous devrez donc vous diriger vers les bureaux d'Havelange ou de Marche.

## /EXERCICES MILITAIRES

**Du 27 février au 02 mars 2023 :** L'ERSO organisera un exercice en dehors des domaines militaires sur le territoire de la Commune de SOMME-LEUZE. Description de l'exercice : exercice d'ordre de défensive. Personnel : 60. Véhicules à roues : 06 ;

**Du 27 mars au 07 avril 2023 :** le Bn Istar organisera un exercice sur le territoire des communes de Namur – Hamois – Assesse – Ciney – Dinant – Havelange – Andenne – Profondeville – Yvoir – Houyet – Gesves – Anhée – Somme-Leuze. Description de l'exercice : exercice d'instruction tactique. Personnel : 100 Véhicules à roues : 20. Emploi de munitions d'exercice : Oui ;

### /ASSEMBLEE GENERALE RSI

Le Royal Syndicat d'Initiative de Somme-Leuze se réunit en assemblée générale le **VENDREDI 24 FEVRIER A 19H** à la Maison de Village de Heure (rue de l'Eglise 14).

Invitation cordiale à tous





## **AGENDA**



### **/PARUTIONS DU BULLETIN COMMUNAL**

Les personnes qui demandent à insérer un article dans cette brochure sont invitées à respecter la date de remise des documents reprise dans le tableau ci-dessous :

DATE ULTIME POUR COMMUNIQUER LES INFOS	DATE DE PARUTION
Le <b>6 mars 2023</b>	Les 29 et 30 mars
Le <b>3 avril 2023</b>	Les 26 et 27 avril
Le <b>8 mai 2023</b>	Le 1er et 2 juin
Le <b>5 juin 2023</b>	Les 28 et 29 juin
Le <b>3 juillet 2023</b>	Les 26 et 27 juillet.



Nous avons procédé à quelques changements de dates pour la remise des articles.



<u>Dans ce mensuel, l'espace disponible est limité, c'est pourquoi nous pourrions réduire et modifier certains de vos articles.</u>

## **/COLLECTES DE MARS**

### Attention : changement du jour de collecte. Elles ont désormais lieu le lundi



Papiers et cartons : 6

Déchets ménagers : 6, 13, 20, 27

Sacs bleus PMC: 13, 27

• **Encombrants**: la collecte se fait sur demande auprès de la Ressourcerie namuroise au 081/26.04.00. Infos: <a href="www.laressourcerie.be">www.laressourcerie.be</a> (BEP).

Vous pouvez également consulter le calendrier des collectes sur : <a href="http://www.sommeleuze.be/vie-communale/services-communaux/nature-et-environnement/tout-sur-vos-dechets/ramassages-a-somme-leuze">http://www.sommeleuze.be/vie-communale/services-communaux/nature-et-environnement/tout-sur-vos-dechets/ramassages-a-somme-leuze</a>
ou sur <a href="https://www.bep-environnement.be">www.bep-environnement.be</a>



Pour plus d'infos sur les dates de collectes, vous pouvez également télécharger l'appli Recycle!

**!!!** Nous vous rappelons qu'en cas de <u>réclamation relative à la collecte des déchets</u>, le Bureau Economique de la Province a mis en place un système en ligne, sur le site <u>www.bep-environnement.be</u> (onglet réclamation), qui vous permet d'introduire vous-même votre réclamation auprès des responsables du service collecte. Ceux-ci vous répondront rapidement, chercheront une explication et une solution à votre problème et vous feront également part du suivi qui sera apporté à votre plainte.